



Licenciement economique a 58 ans

Par **cobra**, le **20/03/2010** à **13:49**

Bonjour,rnJ'ai 58 ans je vais etre licencie bientot quel droit et quel indemnite ai-je droit sachant que suis salarie depuis 1 ans et avant j'etais artisan pendant 23 ANSrnMerci

Par **Cornil**, le **22/03/2010** à **16:12**

Bonjour "cobra"rnTon activité précédente comme artisan n'entre pas en ligne de compte.rnPour un contrat de travail d'un an, tu n'auras droit qu'à 1/5 mois d'indemnité de licenciement et un préavis d'un mois. L'indemnisation chômage te seras accordée pour un an. rnBon courage et bonne chance.rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)